Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260320-08_03_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2026

Le vendredi vingt mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard FLOCH, en session ordinaire.

Date de la convocation : 16/03/2026

Membres :	***Présents*** : 15
En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Sylvia COURTES, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN ***Secrétaire de Séance*** : Sébastien JACQ

Délibération N°: 08-03-2026
Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit quatre adjoints au Maire au maximum ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE la création de quatre postes d'adjoints.

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision auprès de toute autorité qualifiée.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 20/03/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

Le secrétaire de séance
Sébastien JACQ

LE MAIRE,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL (FINISTÈRE)